

**Groupama :  
la volonté de  
promouvoir  
la sécurité dans  
les élevages**



## GROUPAMA : la prévention au service des éleveurs

GROUPAMA vous accompagne dans vos choix techniques et vous aide ainsi à mieux répondre aux exigences de *qualité et de sécurité pour vos bâtiments*.

### NOTRE CONSEIL ASSURANCE :

Au-delà de la volonté de Groupama de garantir votre sécurité et la pérennité de votre activité, vos investissements « Qualité/Sécurité » sont pris en compte dans votre contrat d'assurance.

Vous avez une question sur la **CHARTÉ QUALITÉ GAZ** en Elevage, Groupama vous répond. Ecrivez-nous par courriel à [PreventionAgri@groupama.com](mailto:PreventionAgri@groupama.com). Un service réservé aux assurés Groupama : n'oubliez pas de préciser vos références client.

**N'HÉSITEZ PAS  
À SOLLICITER  
VOTRE  
CONSEILLER  
GROUPAMA**



sur [www.groupama.fr](http://www.groupama.fr)



sur [www.groupama.fr](http://www.groupama.fr)



2007

**CHARTÉ QUALITÉ GAZ  
EN ÉLEVAGE** pour améliorer durablement la sécurité et la qualité des installations.

3<sup>ème</sup> version de la Brochure "Gaz AFG/Groupama" intégrant les évolutions normatives et les règles d'installation pour les élevages porcins et les bâtiments déplaçables...

2002

1999

Participation aux travaux de normalisation et publication des normes sur le raccordement des appareils de chauffage.

Procédure de qualification Groupama des appareils de chauffage au gaz sécurisés.

1998

1991

Parution de la brochure Gaz AFG/GROUPAMA Règles de l'art pour la conception des installations de chauffage au gaz dans les élevages.



**INFORMER  
PRÉVENIR  
ACCOMPAGNER  
PROTÉGER**

**Sécurité et qualité  
des installations  
de chauffage au gaz**

**CHARTÉ  
QUALITÉ GAZ  
EN ÉLEVAGE**

## RESPECTER LES RÈGLES DE L'ART

- Pour des installations de qualité, Groupama met à votre disposition le «*Guide des règles d'installation et d'utilisation*», conçu avec l'Association Française du Gaz.



“ **Le témoignage d'un installateur**  
Je rencontre régulièrement dans les élevages des installations de chauffage vétustes et quelquefois dangereuses. Mon adhésion à la Charte Qualité Gaz me donne les moyens de régler ces problèmes de sécurité en apportant un service de qualité à mes clients, elle me permet aussi de les rassurer sur le savoir-faire de mon entreprise.”

## CHOISIR LES APPAREILS DE CHAUFFAGE LES PLUS SÛRS

- En collaboration avec les fabricants et un laboratoire indépendant, une procédure de sélection des appareils de chauffage a été élaborée.
- Un certificat de qualité « *Protection des personnes contre les risques d'intoxication par le monoxyde de carbone* » et/ou « *Sécurité Incendie* », est délivré pour ces appareils.



La liste des appareils testés et qualifiés est disponible auprès de Groupama.

## CHARTRE QUALITÉ GAZ EN ÉLEVAGE

## FAIRE APPEL A DES ENTREPRISES QUALIFIÉES ADHÉRENTES A LA CHARTRE QUALITÉ GAZ

LES INITIATEURS DE LA CHARTRE



- Groupama et ses partenaires l'Association Française du Gaz, le Comité Français du Butane et du Propane et FL Formation ont créé en 2007 la Charte Qualité Gaz en Élevage.

- Cette action a pour objectif d'encourager les éleveurs à solliciter les entreprises engagées dans cette démarche de qualité.

Protéger les personnes, les animaux et les biens, doit constituer un objectif essentiel pour tous les intervenants de la filière gaz et contribuer ainsi à diminuer les accidents et les incendies dans les bâtiments d'élevage.

## LES ENGAGEMENTS DE L'ENTREPRISE ADHÉRENTE :

- **Suivre** les sessions de formation,
- **Proposer** à ses clients une prestation de qualité :
  - conseils adaptés,
  - respect des règles de l'art avec la délivrance d'un PV de réception de travaux,
  - réalisation de visites périodiques pour les installations existantes avec remise d'un rapport à l'éleveur.



Les entreprises adhérentes à la Charte Qualité Gaz, sont identifiées par ce logo.

La liste est disponible auprès de Groupama.